

NIF : 000511019001757

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application des dispositions de l'article 46 de la loi 23/12 du 08/05/2023 précisant les règles générales de la commande publique, et des Articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 247/15 du 16 septembre 2015, qui portent notamment sur la réglementation des marchés publics et des autorisations d'utilité publique, la Direction de l'université de Tamanghasset informe, l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national ouvert avec une exigence de capacités minimales N°04/2025 parus dans les quotidiens nationaux paru dans le journal **AKHBAR EL SABAH** en arabe, et dans **ELMOUDJAZ** en français en date du 01/12/2025 et relatif à: Réhabilitation d'éclairage et mise en place des panneaux solaire au profit de l'université de Tamanrasset, que le marché est attribué provisoirement désignés sur le tableau ci-dessous :

Projet	Le Soumissionnaire	Montant en Toutes Taxes	Montant Après la correction en Toutes Taxes	Note de l'Evaluation Technique	Durée de livraison	Observations
Réhabilitation d'éclairage et mise en place des panneaux solaire au profit de l'université de Tamanrasset	E T B REZZAG HEBLA LEILA NIF : 2793015004931 8800000	38 984 400,00 DA	38 984 400,00 DA	86,5 points	15 jour	Moins disant

Un délai de trois(03) jours est accordé aux soumissionnaires ayant participé à cet appel d'offre pour connaître les résultats de l'évaluation technique et financière de leurs offres auprès du service concerné, et un délai de dix(10) pour le dépôt de tout recours et ce à partir de la première parution de cet avis et ce en application du décret présidentiel N°247/15 du 16/09/2015 relatif à l'organisation des marchés publics.

Remarque :

Passé ce délai, aucune demande de recours ne sera prise en considération.